



BAREME D'HONORAIRES

TRANSACTIONS SUR IMMEUBLES D'HABITATION ET TERRAINS

A BATIR MANDATS SIMPLES ET EXCLUSIFS :

- de 0 à 30 000 € 10 % TTC
- de 30 000 € à 200 000 € 6 % TTC
- > à 200 000 € 4 % TTC

Calcul par tranches cumulatives avec un minimum de 3 000 € TTC,
honoraires à la charge de l'acquéreur.

TRANSACTIONS SUR FONDS DE COMMERCE ET MURS COMMERCIAUX :

- 10 % HT du principal avec un minimum de 5 000 €

LOCATIONS DE LOCAUX D'HABITATION EN VIDE A L'ANNEE :

- 12 % TTC du loyer annuel hors charges

AVIS DE VALEUR :

- en vue de la mise en vente : GRATUIT
- non-lié à la mise en vente du bien : 40 € de l'heure HT avec un minimum de 80 € HT